Assurance vie successions

Par thomas66000

Bonjour,

J'ai une question concernent une assurance vie.

Ma mère a été désignée sur l'assurance vie de son père suite à son décès.
L'organisme d'assurance a envoyé un courrier pour informer ma mère mais ce courrier n'a pas été retourné.

Malheureusement ma mère est décédée récemment, et l'assurance vie de son père n'avait pas été débloquée.

J'ai donc contacté l'organisme d'assurance et envoyé l'acte de notoriété pour débloquer cette assurance vie.
Cependant ils m'indiquent que ma mère était bénéficiaire mais pas moi.

Qu'en pensez-vous ?

Merci beaucoup de votre aide,
Thomas

Par chaber

Bonjour

Condoléances
Indiquez complétement la clause bénéficiaire

Par ESP

Bonjour

Votre mère a disparu avant d'avoir perçu ce capital qui lui était dû par l'assurance.
Il doit être pris en compte en tant qu'actif successoral (sans exonération) et l'efficacité de l'action sera plus certaine si c'est le notaire qui intervient.

Par thomas66000

Bonjour,
Merci pour vos retours.
La clause bénéficiaire est « Nom et prénom de ma mère »

Bonne journée,

Par yapasdequoi

Bonjour,
La clause bénéficiaire la concerne elle seulement, vous n'êtes pas bénéficiaire. Donc le capital AV est traité dans sa succession.